

Les emplois à temps partiel

Un bulletin d'informations pour les employés à temps partiel et de session des collèges communautaires de l'Ontario et de leurs amis

Une « victoire importante » pour les travailleurs à temps partiel à mesure que la loi sur les collèges obtient la sanction royale



Les travailleurs du collège Lambton déclarent la victoire. Roger Couvrette et Candy Lindsay, président et vice-président de l'organisation des travailleurs à temps partiel des collèges, étaient dans une réunion de travailleurs de la campagne peu après qu'il a été annoncé que le projet de loi 90 a reçu la sanction royale. Célébrant ce moment historique se trouvent, de gauche à droite, Candy Lindsay, Stephanie Gunter, enseignante à charge partielle et organisatrice, Connie Byrns, personnel de soutien à temps plein, Marianne Nichols, enseignante à charge partielle, Jim Sharp, délégué syndical, section locale 125 (personnel scolaire) du SEFPO, Lori Kaempf, enseignante à temps plein, et Roger Couvrette. « Ne vous trompez pas, c'est une victoire historique, » a dit Couvrette. « Tous les travailleurs à temps partiel et de session du système collégial de l'Ontario comprendront ça. Et tous les travailleurs des collèges, du personnel scolaire ou du personnel de soutien, réaliseront que les collèges seront un meilleur endroit où il fera bon travailler une fois que les unités de négociation des travailleurs à temps partiel auront leurs conventions collectives. »

Une « victoire importante »

Les travailleurs à temps partiel des collèges communautaires de l'Ontario ont fait valoir ce qu'ils ont lutté pour depuis longtemps : le droit de se syndiquer. La prochaine étape sera de demander l'accréditation auprès du SEFPO.

David Onley, lieutenant gouverneur de l'Ontario, a accordé la sanction royale au projet de loi 90, les modifications à la *Loi sur la négociation collective dans les collèges*, mettant fin à plus de 35 ans de



Warren (Smokey) Thomas

discrimination contre les travailleurs à temps partiel des collèges.

Warren (Smokey) Thomas, président du SEFPO l'a appelé une « victoire importante » pour les travailleurs à temps partiel.

« Nous savons que c'est grâce aux efforts collectifs des milliers des membres du SEFPO, des travailleurs à temps

plein et à temps partiel, que nous avons réussi à corriger cette erreur historique, » a-t-il déclaré. « Maintenant qu'ils ont fait valoir leurs droits de négociation, nous sommes déterminés à souhaiter la bienvenue à ces travailleurs comme membres du SEFPO. »

Les travailleurs à temps partiel des collèges ont été exclus de la négociation en vertu de la *Loi sur la*

négociation collective dans les collèges, adoptée en 1972, et de nombreuses tentatives successives n'ont pas réussi à modifier la loi, jusqu'à maintenant.

Au cours des quatre dernières années, le SEFPO a engagé plus de 4 millions de dollars à une campagne visant à obtenir les droits syndicaux pour environ 17 000 travailleurs à temps partiel, y compris la formation de l'Organisation des employés à temps partiel et de session (OPSECAAT).

Le SEFPO a organisé une grande campagne de recrutement en novembre 2007, et avril dernier, le syndicat a fait la demande d'accréditation des unités de négociation pour les travailleurs à temps partiel du personnel scolaire et du personnel de soutien. Le syndicat était déterminé à contester la loi un vertu de la Charte canadienne des droits et des libertés, au besoin.

Toutefois, la Commission des relations de travail de l'Ontario (CRTO) a reporté la demande du syndicat pour un vote de représentation immédiate après qu'un avocat du gouvernement de l'Ontario prétendait que celui-ci avait l'intention de modifier la loi. En juin dernier, le gouvernement de l'Ontario a introduit le projet de loi 90, qui accorderait des droits de négociation aux travailleurs à temps partiel et effectuerait d'autres changements au régime de négociation dans les collèges.

« Nous continuerons notre quête de la justice pour les travailleurs à temps partiel jusqu'à ce qu'ils s'installent en sécurité dans le syndicat où nous pouvons négocier une convention collective équitable pour eux, » a dit Thomas.

Pour consulter tous les détails sur la campagne du SEFPO visant à obtenir les droits syndicaux pour les travailleurs à temps partiel et de session dans les collèges communautaires de l'Ontario, il suffit de passer au site Web ou d'appeler la ligne directe : www.collegeworkers.org ou 1-866-811-7274.

Distribution autorisée par Roger Couvrette, président de l'Organisation des employés à temps partiel et de session des collèges d'arts appliqués et de technologie (OPSECAAT), et par Warren (Smokey) Thomas, président du Syndicat de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO).

